

Administration Générale

REF : DAJDAAG2012027

Signataire : VC

Séance du Conseil Municipal du 11/12/2012

RAPPORTEUR : Jacques SALVATOR

OBJET : VCEU : Il faut sauver le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)

EXPOSE :

Créé en 1987 à l'initiative de Jacques Delors, Président de la Commission européenne, et de Coluche, le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD) est aujourd'hui menacé.

Doté d'un budget de 500 millions d'euros (dont 70 millions d'euros pour la France, soit un tiers de l'aide alimentaire dans notre pays), le PEAD finance la distribution d'une aide alimentaire à 18 millions de personnes dans 19 Etats membres de l'Union européenne.

Initialement, le PEAD permettait la redistribution aux Européens les plus démunis des stocks d'intervention invendus issus de la Politique agricole commune (PAC) par l'intermédiaire d'associations caritatives agréées (au nombre de quatre pour la France : la Croix-Rouge française, la Banque alimentaire, les Restos du cœur et le Secours populaire français).

Dans les années 1990 et 2000, la réforme de la PAC a permis d'adapter la production agricole européenne aux prix et aux besoins du marché et d'éviter une surproduction coûteuse. Cependant, la diminution des surplus a réduit les stocks d'intervention alloués au programme d'aide aux plus démunis. La Commission européenne a compensé la différence en finançant l'achat direct de produits de première nécessité pour alimenter le PEAD.

En 2011, sept Etats membres ont contesté le financement du programme par le biais d'un argument juridique : le PEAD étant de moins en moins lié à la PAC, il devrait être rattaché aux programmes d'action sociale directe, qui sont nettement moins dotés que la PAC. La Cour de Justice de l'Union européenne a adopté le même raisonnement dans son arrêt d'avril 2011. Sur cette base, la Commission européenne a remis en cause l'existence et le financement du programme. Un compromis franco-allemand a permis de sauvegarder le PEAD pour 2012 et 2013, mais l'accord prévoit la disparition du programme en 2014.

Nous ne pouvons pas l'accepter. La situation économique actuelle appelle un engagement fort pour montrer aux citoyens européens que leur Union est à la hauteur de l'héritage des Pères fondateurs qui a été récemment récompensé par l'attribution du Prix Nobel de la Paix.

Le Conseil européen des chefs d'Etat des 22 et 23 novembre a repoussé à plus tard les négociations sur le budget dont le PEAD dépend. Une nouvelle décision doit être prise fin décembre. Stéphane Le Foll, le ministre de l'Agriculture, s'est engagé à défendre le PEAD, quitte à modifier son financement, qui ne représente qu'un euro par Européen.

Le Conseil municipal d'Aubervilliers soutient l'action du ministère de l'Agriculture depuis plusieurs années, rappelle à la Commission européenne que le PEAD est indispensable aux actions menées sur le terrain et demande un maintien de son financement en cohérence avec l'objectif de réduction d'un quart de la pauvreté dans l'Union européenne d'ici 2020.

Direction Générale des Services / Direction des Affaires Juridiques du Domaine et de l'Administration Générale

Administration Générale

REF : DAJDAAG2012027

Signataire : VC

OBJET : Vœu : Il faut sauver le Programme Européen d'Aide aux plus Démunis (PEAD)

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Considérant le soutien mené par la municipalité d'Aubervilliers, auprès du Ministère de l'Agriculture ;

Considérant qu'il est important que la commission européenne maintienne le financement en cohérence avec l'objectif de réduction d'un quart de la pauvreté dans l'Union Européenne d'ici 2020 ;

A l'unanimité.

DELIBERE :

ADOpte le vœu relatif à la sauvegarde du programme Européen d'Aide aux plus démunis (PEAD), tel que ce vœu figure en annexe de la présente délibération

Pour le Maire

L'adjoint délégué

Reçu en Préfecture le : 14/12/2012

Publié le : 18/12/2012

Certifié exécutoire le : 18/12/2012

Pour le Maire

L'Adjoint délégué